

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « ANIMATEUR » MENTION « ANIMATION SOCIALE »

ANNEXE II

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UNITE CAPITALISABLE 1	
UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
OI 1-1 1-1-1 1-1-2 1-1-3	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2 1-2-1 1-2-2 1-2-3	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3 1-3-1 1-3-2 1-3-3	Contribuer au fonctionnement d'une structure Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure
UNITE CAPITALISABLE 2	
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	
OI 2-1 2-1-1 2-1-2 2-1-3	Concevoir un projet d'animation Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2 2-2-1 2-2-2 2-2-3	Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer en équipe dans le cadre du projet Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3 2-3-1 2-3-2 2-3-3	Evaluer un projet d'animation Utiliser les outils d'évaluation adaptés Produire un bilan Identifier des perspectives d'évolution

UNITE CAPITALISABLE 3

UC 3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE

OI 3-1	Organiser, gérer et évaluer les activités
3-1-1	Déterminer les objectifs et les modalités d'organisation de son action d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire
3-1-2	Intervenir en lien avec une équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet défini par l'organisateur
3-1-3	Evaluer son action d'animation sociale
OI 3-2	Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale
3-2-1	Concevoir des démarches pédagogiques adaptées aux publics et aux contextes du secteur de l'animation sociale
3-2-2	Gérer la dynamique de groupe favorisant l'expression, le maintien de l'autonomie, la co construction et la relation sociale
3-2-3	Accompagner les publics dans leurs projets dans une démarche participative
OI 3-3	Accueillir les publics
3-3-1	Identifier et prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du public et les attentes des personnes visées par l'action d'animation sociale
3-3-2	Organiser l'espace et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie, et le respect des différents rythmes de vie de chaque personne
3-3-3	Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la mise en relation des personnes et des groupes

UNITE CAPITALISABLE 4

UC 4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION SOCIALE

OI 4-1	Situer son activité d'animation sociale dans un territoire
4-1-1	Prendre en compte le projet de la structure, les ressources et les contraintes de l'environnement local dans un cadre réglementaire
4-1-2	Favoriser les relations avec l'environnement et l'interaction des publics avec celui-ci
4-1-3	Prendre en compte les intervenants professionnels ou bénévoles dans la conduite et dans l'évaluation de son activité d'animation sociale
4-1-4	Participer à des réseaux territoriaux d'acteurs sociaux, éducatifs et/ou culturels
OI 4-2	Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale
4-2-1	Maîtriser des supports d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale
4-2-2	Adapter les outils et techniques en particulier l'utilisation du numérique en respectant la sécurité physique et affective des publics et des tiers
4-2-3	Respecter la réglementation liée à l'activité
OI 4-3	Conduire les activités d'animation sociale
4-3-1	Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la participation, la socialisation et l'émancipation des publics
4-3-2	Concevoir et mettre en œuvre des situations individuelles et collectives favorisant le vivre ensemble : respect, partage, échanges et participation à la vie du groupe
4-3-3	Adapter son action d'animation aux capacités physiques et psychiques de la personne